

Cher partenaire,

Ce numéro d'IGEFI Info est placé sous le double signe de la taxe d'apprentissage et du développement durable.

Pourquoi diable, me direz-vous, associer ces deux notions ?

Le développement durable, c'est l'alliance entre trois forces complémentaires, indispensables à la pérennité des entreprises et à leurs performances :

- La force économique : la taxe d'apprentissage constitue de loin notre première ressource. Grâce à vos versements, l'an dernier, nous avons pu :
 - créer les formations Gestionnaire de Paie et DCG Agricole,
 - mettre en place de nombreuses innovations pédagogiques
- La force écologique : pour collecter cette taxe, plutôt que de vous harceler de mails et d'appels, nous avons choisi de vous solliciter par mailing, entièrement réalisé sur du papier sans chlore.
- La force de la Responsabilité Sociale de l'entreprise : ce papier nous a été fourni par APCO, entreprise adaptée.

Grâce à l'union de ces trois forces, grâce à l'investissement durable que représente les fonds que vous décidez de nous attribuer, nous pouvons aujourd'hui envisager sereinement la poursuite de notre développement.

L'IGEFI aujourd'hui, c'est:

- 161 ans d'expérience
- Un institut Supérieur formant les professionnels de :
 - La Comptabilité
 - La Gestion
 - La Finance
- 450 élèves
- 400 entreprises partenaires
- 2 sites (Paris et Lyon)



Comment verser la taxe d'apprentissage?

☞ Par l'intermédiaire de votre organisme habituel en indiquant clairement la somme allouée ou le pourcentage (à concurrence du total) dans les colonnes correspondantes au côté du nom et adresse de l'école.

☞ Par l'intermédiaire d'AIDA, partenaire de l'IGEFI.

Pour vous simplifier la Taxe et vous apporter de nombreuses prestations gratuites:

- La mise à disposition d'un spécialiste sur une journée
- Un site de calcul rapide sur Internet
- L'agenda social et fiscal en ligne
- Le droit du travail et de la Sécurité Sociale consultable sur Internet.

Rendez vous sur www.aida-fr.com ou contacter Roger DANSIN au 01.56.79.27.70

Les Cabinets d'Expertise Comptable

Peuvent faire mentionner l'ACMP et son CFA comme bénéficiaire des taxes d'apprentissage non affectées par leurs clients.

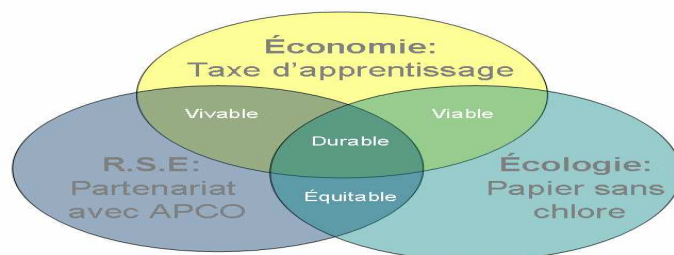
ÉCO RESPONSABLE



Cet exemplaire d'IGEFI INFO a été édité sur du papier sans chlore. L'IGEFI s'est naturellement tourné vers APCO, association d'insertion de la personne en situation de handicap. Entreprise adaptée, créée en 1999

Établissement	Quota	CS (C)	CM (B)	OQ (par cumul) (A)
ACMP (n°11750326975)		•	•	•
CFA de l'ACMP (n°0754498G)	•	•	•	•

Le centre de formation IGEFI-ACMP est habilité à percevoir la Taxe d'apprentissage selon les dispositions ci-dessus :





L'investissement durable

Taxe d'apprentissage
2008/2009

IGEFI - CFA ACMP
7/11 Avenue des chasseurs - 75017 PARIS
Tel: 01.44.40.80.45 Fax: 01.44.40.80.46